

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-septième session de la Conférence des Parties
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

DECLARATION CONJOINTE SUR LA TORTUE A SOC (*ASTROCHELYS YNIPHORA*), MADAGASCAR

Le présent document est soumis par les États-Unis d'Amérique à la demande de Wildlife Conservation Society, Durrell Wildlife Conservation Trust, Turtle Survival Alliance et The Turtle Conservancy*, en relation avec le point 73 de l'ordre du jour sur *Tortues terrestres et tortues d'eau douce (Testudines spp.)*.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.



CITES CoP 17 - 24 Septembre – 5 Octobre 2016

Déclaration sur la tortue à soc (*Astrochelys yniphora*), Madagascar

La tortue à soc, *Astrochelys yniphora* (connue en malgache sous le nom d'angonoka), endémique à Madagascar, figure dans l'Annexe I de la CITES depuis 1975, et elle est aujourd'hui en danger critique d'extinction. Cette espèce emblématique est la plus grande tortue de Madagascar, et elle ne se rencontre seulement que dans le Parc National de la Baie de Baly, au nord-ouest de Madagascar, un parc créé en 1997 tout spécialement pour conserver cette espèce dans son habitat naturel. Si auparavant l'espèce était en grande partie à l'abri de l'exploitation et du commerce (malgré l'alerte émise dans la Notification 2004/044), une hausse significative du niveau de collecte et de trafic s'est produite au cours des cinq dernières années au profit d'amateurs et collectionneurs peu scrupuleux de tortues exotiques.

Le document CoP17 Doc 73 (page 62) montre qu'au total 18 cas de saisies impliquant 146 tortues à socs vivantes ont été signalés pendant la période allant jusqu'à mi-2015. Le nombre d'animaux qui ont échappé à la détection n'est pas connu mais, en se basant sur les animaux mis en vente sur les marchés et proposés sur internet, il est probable que ce trafic dépasse largement le nombre d'animaux saisis. Au cours des 12 derniers mois, le problème a rapidement évolué à un niveau très élevé. A tel point que depuis le début de l'année 2016, des zones entières du Parc National de la Baie de Baly semblent entièrement dépouillées de leurs animaux par des réseaux de trafiquants hautement organisés et actuellement visibles.

On estime qu'il reste actuellement moins d'une centaine d'adultes dans la nature au sein du PN de la Baie de Baly. **Cette espèce sera éteinte en nature dans un proche avenir, probablement dans les deux ou trois prochaines années** si la pression actuelle de braconnage se poursuit. Nous témoignons de l'extinction en nature du plus grand reptile endémique et du plus gros vertébré terrestre du pays, une situation d'urgence sans précédent pour la biodiversité malgache.

Afin d'arrêter ce trafic et, éventuellement, rétablir et récupérer la population de tortues à soc du Parc National de la Baie de Baly, une approche diverse est nécessaire. Appliquée de manière rigoureuse, celle-ci offrira des avantages importants pour toutes les espèces de Madagascar menacées par le trafic. Ainsi, nous nous devons de :

1. Encourager le Gouvernement de Madagascar à poursuivre de façon active et de pied ferme toutes les infractions constatées liées au braconnage ou au trafic de *A. yniphora*.
2. Encourager le Gouvernement de Madagascar, en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux, à engager les ressources techniques et financières nécessaires pour assurer une application adéquate de la loi dans le Parc National (par exemple, agents de maintien de l'ordre permanents dans le Parc National, formation professionnelle en matière de sécurité pour les agents du Parc et les agents de patrouille villageoise, et recours à des chiens policiers).
3. Encourager le Gouvernement de Madagascar à travailler avec des partenaires internationaux pour établir une Unité de lutte contre la Criminalité Faunistique afin de faire face aux crimes liés à *A. yniphora* et à d'autres espèces sauvages menacées à Madagascar.
4. Encourager le Gouvernement de Madagascar à travailler avec des partenaires internationaux pour le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des douanes et d'autres services à l'Aéroport International d'Ivato, y compris la coordination entre les nombreux partenaires gouvernementaux responsables de la sécurité et de l'ordre à l'aéroport.
5. Encourager le Gouvernement de Madagascar à entrer en dialogue avec les autorités responsables des pays où les tortues de soc exportées illégalement sont proposées à la vente, ceci afin de trouver des moyens efficaces pour agir contre le trafic et la détention illégale.
6. Encourager le 'Turtles and Freshwater Turtles Task Force' de la CITES, qui a été établie en vertu de la Décision 16.119, (ou son successeur) à examiner en priorité le trafic des tortues endémiques de Madagascar et à travailler avec le Gouvernement de Madagascar pour développer des solutions efficaces et à long terme face à la situation critique actuelle.

A l'occasion de la 17^e Conférence des Parties à la CITES, nous exhortons les Parties, en étroite collaboration avec les ONG et les OIG, de prendre des mesures immédiates en ce qui concerne le trafic des spécimens de *A. yniphora* pour éviter le risque réel de perte imminente d'un élément important du patrimoine naturel de Madagascar.

Sue Lieberman, Ph.D.
Vice-President, International Policy
Wildlife Conservation Society
slieberman@wcs.org

Peter Paul van Dijk, Ph.D.
Field Conservation Programs Director
The Turtle Conservancy
ppvandijk@globalwildlife.org

Andrew Terry, Ph.D.
Head of Field Programmes
Durrell Wildlife Conservation Trust
andrew.terry@durrell.org

Rick Hudson
President/CEO
Turtle Survival Alliance
RHudson@turtlesurvival.org